

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD173

présenté par
M. Brosse, rapporteur

ARTICLE 21

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'entretien et la création »

les mots :

« la création et l'entretien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.